



Cahier des charges du concours artistique pour les 10 ans du Parc naturel de la mer de Corail

Contexte

La Nouvelle-Calédonie est petite par ses terres, mais immense par l'espace marin qui l'entoure. Celui-ci abrite l'un des écosystèmes les plus riches et diversifiés au monde et recèle une géodiversité remarquable qui aiguise l'intérêt des scientifiques.

Désireux de protéger ce patrimoine marin unique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé en 2014 le parc naturel de la mer de Corail. D'une superficie de 1,3 million de km², il s'agit de l'une des plus vastes aires marines protégées au monde.

En 2024, le Parc fête ses dix ans d'existence, consacrant une décennie de gestion basée sur la conciliation des enjeux de conservation et des usages durables de l'Océan.

Pour marquer cette année de célébrations, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'association Sublimage organisent un concours artistique consacré au Parc. Les œuvres présentées seront autant de témoignages de son importance culturelle pour les Calédoniennes et les Calédoniens, et d'engagements à le préserver pour les générations futures.

L'héritage marin de la Nouvelle-Calédonie la rapproche des autres communautés du Pacifique, toutes liées par leur existence insulaire au sein de la « mer d'îles » décrite par le penseur et conteur fidjien Epeli Hau'ofa.

Ce destin commun nous engage à célébrer le parc naturel de la mer de Corail avec nos amis et voisins du Pacifique. Le gagnant du concours intégrera la délégation calédonienne pour le festival des Arts et de la culture du Pacifique et se rendra à Hawaï, en juin 2024, afin de présenter son œuvre.

Calendrier

Durée du concours : le concours débute le **mercredi 6 mars et se clôture le mercredi 17 avril 2024**. Durant cette période, les participants au concours pourront réaliser leurs œuvres et les remettre au comité d'organisation selon les modalités décrites ci-après pour chaque catégorie.

Déclaration de participation et présélection : les participants devront remplir la déclaration de participation [Google Form](#), avant le **dimanche 7 avril 2024**. Dans la limite des places d'exposition disponibles et du respect des critères du concours, le jury notifiera aux participants si leur œuvre est présélectionnée pour participer au concours et être exposée au centre culturel Tjibaou.

Dépôt en main propre des œuvres : les participants présélectionnés pourront déposer leurs œuvres au centre culturel Tjibaou du **vendredi 12 au mercredi 17 avril entre 9 h et 12 h**. Pour les photographies et les œuvres numériques, elles pourront être envoyées par mail à l'adresse concours10ansparc@gouv.nc et se verront remettre un accusé de réception par retour de mail.

Exposition et cérémonie de remise des prix : les œuvres seront exposées au centre culturel Tjibaou le **mardi 23 avril 2024**. La cérémonie de remise des prix aura lieu **le même jour**.

Invitation à rejoindre la délégation calédonienne au festival des Arts et de la culture du Pacifique : le gagnant du concours sera invité à rejoindre la délégation calédonienne qui se rendra **du 3 au 19 juin 2024, à Hawaï**, pour le festival des Arts et de la culture du Pacifique.

Catégories

Les œuvres devront célébrer le parc naturel de la mer de Corail et ses dix années d'existence. Toute personne majeure résidant en Nouvelle-Calédonie peut participer. Les œuvres pourront être réalisées sur différents supports artistiques, et seront évaluées dans des catégories distinctes.

Peinture et dessin :

Les médiums suivants sont autorisés: crayon, encre, aquarelle, peinture, peinture numérique, collage, graff sur bâche, peinture sur tapa de liber de banian ou de mûrier à papier.

Les dimensions maximales sont celles d'un format A1 (59,4 x 84,1 cm). Les diptyques, triptyques, quadriptyques sont autorisés du moment qu'ils s'inscrivent ensemble dans ce format.

Les œuvres qui auront été présélectionnées pourront être déposées en main propre au centre culturel Tjibaou du 12 au 17 avril 2024 entre 9 h et 12 h, ou être envoyées par courrier ou colis à l'adresse suivante : Centre culturel Tjibaou, Rue des Accords de Matignon, Nouméa 98800.

Sculpture :

Les médiums suivants sont autorisés : bois de faux-gaïac sec et bois flotté.

Toute incrustation de coquillages et d'autres éléments provenant du milieu marin est interdite.

Les dimensions maximales sont 1,60 m. de hauteur et 30 cm de diamètre. Le poids maximal ne devra pas excéder 30 kg.

Les œuvres qui auront été présélectionnées pourront être déposées en main propre au centre culturel Tjibaou du 12 au 17 avril 2024 entre 9 h et 12 h, ou être envoyées par courrier ou colis à l'adresse suivante : Centre culturel Tjibaou, Rue des Accords de Matignon, Nouméa 98800.

Photographie :

Les dimensions sont celles d'un format 3:2 pour un tirage en 90x60 cm. L'impression sera prise en charge par le comité d'organisation.

Les photographies seront à envoyer au format numérique à l'adresse concours10ansparc@gouv.nc en respectant les critères suivants : fichier Jpeg de 4Mo / 300dpi

Les photographies doivent avoir été prises dans le respect des règles applicables dans le parc de la mer de Corail, notamment concernant l'accès aux réserves et les interdictions qui s'y appliquent.

Voir: <https://mer-de-corail.gouv.nc/fr/missions-du-parc-protoger/reglementation-en-vigueur>

Arts urbains :

La création doit s'ancrer dans les modes d'expression artistiques urbains. Les formats attendus sont notamment des performances de solos de danse urbaine d'une durée maximum de 3 minutes. La prestation proposée est soumise au jury sous forme vidéo.

Des aménagements peuvent être proposés tant sur la durée que la forme des prestations, en coordination avec l'organisation qui doit être contactée à l'adresse concours10ansparc@gouv.nc

Conditions d'utilisation des œuvres

Les œuvres présélectionnées (voir section "Calendrier") seront réceptionnées au centre culturel Tjibaou et présentées lors de la cérémonie de remise des prix. Toutes les œuvres retenues pourront être reproduites par la Nouvelle-Calédonie sur divers supports dans le cadre de la communication du concours.

Les œuvres lauréates seront exposées et reproduites à des fins de communication par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du festival des Arts et de la culture du Pacifique et seront restituées aux artistes au retour de la délégation calédonienne. Les œuvres non lauréates seront restituées aux artistes qui pourront venir les récupérer au centre culturel Tjibaou au plus tard le 3 mai 2024.

Les artistes sont invités à fournir une estimation numéraire du prix de leur œuvre à des fins d'assurance (voir déclaration de participation).

Procédure de sélection et prix

La sélection sera établie par un jury regroupant des membres du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, du Musée de Nouvelle-Calédonie, de l'ADCK-CCT, de l'association Sublimage, des représentants des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie concernés, et d'autres personnalités qualifiées.

Dans chaque catégorie, trois lauréats seront désignés et verront leur œuvre exposée au centre culturel Tjibaou lors de la cérémonie du 23 avril 2024, dans la limite de l'espace disponible.

Dans chaque catégorie, un premier prix sera désigné. Il verra son œuvre exposée sur le stand du parc naturel de la mer de Corail au festival des Arts et de la culture du Pacifique d'Hawaï en juin 2024 et se verra récompensé d'un chèque de 50 000 XPF. Les 2ème et 3ème prix se verront respectivement attribuer un chèque de 30 000 XPF et 20 000 XPF.

Enfin, un gagnant « toutes catégories » sera désigné et se verra offrir la possibilité d'intégrer la délégation calédonienne au Festival des arts et de la culture du Pacifique d'Hawaï pour y présenter son œuvre. **Le déplacement de la délégation est prévu du 3 au 19 juin 2024.** Les frais de déplacement et logement sont couverts dans le cadre de la délégation. Le candidat devra s'assurer d'avoir un passeport valide au moins six mois après la date de retour prévue.

Propriété intellectuelle

Les lauréats autorisent la Nouvelle-Calédonie à exploiter directement ou indirectement la reproduction des œuvres réalisées, sans aucune contrepartie financière ou indemnités quelles qu'elles soient, dans le cadre de ce projet et de sa promotion.

Modalité de remise de la proposition

Les œuvres peuvent être remises :

- soit en main propre au centre culturel Tjibaou, rue des Accords-de-Matignon, Nouméa 98800, Nouvelle-Calédonie.
- soit par courriel à concours10ansparc@gouv.nc avec pour objet « Concours 10 ans du Parc ».

Le nom et le prénom de l'auteur ainsi qu'une description détaillée de l'œuvre doivent être joints à l'œuvre artistique si cette dernière est déposée.

Toutes les participations doivent avoir fait l'objet d'une déclaration d'inscription en remplissant ce [formulaire Google Form](#).

Contact et informations

Uniquement par mail à : concours10ansparc@gouv.nc

Merci d'indiquer en objet « Concours 10 ans Parc »